

**GIP de préfiguration du Parc national « entre Champagne et Bourgogne »**  
**Conseil d'administration du 29 novembre 2010 - 18h30**  
**Arc en Barrois**

**Procès Verbal**

**Membres présents :**

1<sup>er</sup> collège :

<b>Personne morale</b>	<b>Représentée par</b>
État	Cécile LEGRAND – Sous-préfète de Montbard
ONF	Anne BOSSY – Directrice territoriale Bourgogne Champagne-Ardenne
PNF	Jean-Marie PETIT – Directeur

2<sup>ème</sup> collège :

<b>Personne morale</b>	<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
AD COFOR Haute-Marne	Guy DURANTET, Président du GIP	
AD COFOR Côte d'Or	François MAIRE du POSET	Jean-Charles COLOMBO
Communauté de communes du Pays Châtillonnais (21)		Jean-Claude STUTZ
Communauté de communes des Trois Forêts (52)	Philippe FREQUELIN	Michel SAULET
Communauté de communes des Quatre Vallées (52)	Gérard PROLONGE	Claude ARBILLOT

<b>Communes titulaires</b>		<b>Communes suppléantes</b>	
Recey-sur-Ource (21)	Claude VINOT, Vice- Président du GIP	Prusly-sur-Ource (21)	Jean-Claude LEONARD
Les Gouilles (21)	Denise JACQUINOT	Brion-sur-Ource (21)	Georges MORIN
Voullaines-les- Templiers (21)	Marcel VERNEVAUT	Rochefort-sur- Brevon (21)	Christian HOUISTE
Châteauvillain (52)	Marie-Claude LAVOCAT	Bugnières (52)	Guy JACOB
Giey-sur-Aujon (52)	Yvette ROSSIGNEUX	Aubepierre-sur- Aube (52)	Jean-Michel CAVIN
Vivey (52)	Patrick BERTHELON	Ternat (52)	Jean-Yves GILLET

3<sup>ème</sup> collège :

Personne morale titulaire		Personne morale suppléante	
APROVALBOIS	Denis d'HERBOMEZ		
VALEUR BOIS	Jean-Michel CUSSEY	UEBB	André VACHEYROUT
Fédération départementale des chasseurs 21	Jean-Marc BELIN	Association départementale des chasseurs de grands gibiers 21	Michel MONOT
Fédération départementale des chasseurs 52	Patrick LHUILLIER		
Chambre d'agriculture 21	Ghyslaine VERSTRAETE		
Chambre de Commerce et d'Industrie de Dijon	Frédéric NAUDET	Chambre des Métiers et de l'Artisanat 21	Patrick TELL
Chambre de Commerce et d'Industrie 52		Chambre des Métiers et de l'Artisanat 52	Jean-Louis MOUTON
Conservatoire des Sites Naturels Bourguignons	Régis DESBROSSES	Société des Sciences Naturelles de Bourgogne	Henri FROCHOT
Conservatoire du Patrimoine Naturel de Champagne-Ardenne	Roger GONY	Ligue pour la Protection des Oiseaux Champagne-Ardenne	Charles BRETON
ARCE	Francis DUPAS	Autour de la Terre	Ermeline LE MEZO
OUI au parc national	Fabienne BECOT-ANSAULT		

**Personnes associées :**

Fonctions	Nom
Commissaire du Gouvernement	Laurent PREVOST, Préfet de la Haute-Marne
Autorité chargée du contrôle économique et financier	Olivier INVERNIZZI, représentant le directeur départemental des Finances Publiques de la Haute-Marne
Agent comptable du GIP	Jérôme BREGAND
Directeur du GIP	Christophe GALLEMANT

**Autres participants :**

<b>Fonctions</b>	<b>Nom</b>
Chargée de projet / DDT de la Côte d'Or	Véronique GENEVEY
Directeur de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Haute-Marne	Patrick VIARD
Directeur général de la Communauté de Communes du Pays Châtillonnais	Jean-Paul BOULERE
Communauté de Communes des Trois Forêts	V. PETIT

**Membres absents ayant donné un pouvoir :**

- Département de la Haute-Marne : Bruno SIDO donnant pouvoir à Madame Marie-Claude LAVOCAT (représentant la commune de CHATEAUVILLAIN),
- Communauté de communes des Sources de la Tille (21) : Alain HOUPERT donnant pouvoir à Monsieur François MAIRE DU POSET (représentant l'AD COFOR de Côte d'Or),
- Syndicat des propriétaires privés de Haute-Marne : Dominique BARTHELEMY donnant pouvoir à Monsieur Jean-Michel CUSSEY (représentant VALEUR BOIS)

**Membres absents excusés et non représentés :**

CNPF  
Région Bourgogne  
Région Champagne-Ardenne  
Département de Côte d'Or  
Chambre d'Agriculture de Haute-Marne

\*\*\*\*\*

Le troisième conseil d'administration du GIP PN ECB s'est tenu le lundi 29 novembre 2010 à la salle des fêtes d'Arc-en-Barrois à 18h30.

Guy DURANTET, Président du GIP, ouvre la séance et procède à la vérification du quorum et à l'état des pouvoirs.

Il présente Christophe GALLEMANT, directeur du GIP qui a pris ses fonctions le 15 novembre 2010 et qui assure le secrétariat de séance.

Monsieur DURANTET rappelle l'ordre du jour et y ajoute deux points supplémentaires concernant le budget 2010 (DM1) et les modalités d'amortissement des immobilisations :

1. Approbation du procès verbal de la réunion du CA du 12 octobre
2. Appel de cotisations 2010
3. Première esquisse de programme d'activité 2011
4. DM1 2010 et approbation du budget 2011
  - 4.1 DM1 2010 Intégration des écritures comptables des biens achetés par l'État pour le compte du GIP en 2009
  - 4.2 EPRD 2011
  - 4.3 Modalités d'amortissement des immobilisations.
5. Constitution du Conseil scientifique du GIP : validation des thématiques proposées et choix des premiers membres
6. Constitution du Conseil économique social et culturel : validation des thématiques proposées et choix des premiers membres
7. Création d'un groupe de travail « Communication »
8. Premières études à lancer en 2010 :
  - Élaboration d'un schéma directeur de l'éolien sur et à proximité du périmètre d'étude du GIP
  - Demandes de stage reçues
9. Informations diverses sur le GIP :
  - Recrutement du personnel du GIP
  - Utilisation de la marque PN ECB
  - Dates des prochaines réunions du Bureau, du CA et de l'AG

## **1. Approbation du procès verbal de la réunion du CA du 12 octobre**

Le procès verbal de la réunion du CA du 12 octobre est approuvé à l'unanimité des membres présents.

*Délibération 2010-19 : approbation du procès verbal de la réunion du CA du 12 octobre.*

## **2. Appel de cotisations 2010**

Monsieur VINOT, Vice-Président du GIP, rappelle que chaque membre du GIP doit acquitter une contribution forfaitaire annuelle de 100€ (article 8-1° de la convention constitutive).

Les titres de recette sont en cours de préparation par le directeur et l'agent comptable.

Ils seront adressés au début du mois de décembre à chaque membre du GIP avec une lettre d'accompagnement cosignée par le Président et le Vice-Président, dont une copie a été adressée à chaque membre du CA.

### 3. Première esquisse de programme d'activité 2011

Monsieur Durantet informe les membres du CA qu'une réunion de travail s'est tenue le 25 novembre au Ministère de l'écologie, en présence, du Président et du Vice-Président, du Préfet de Haute-Marne, de Véronique Genevey et du directeur.

Cette réunion de travail a permis de préciser les grandes étapes du travail du GIP et le calendrier qui doit conduire à la création officielle du Parc National.

Monsieur Gallemant indique ces étapes et le calendrier prévu ;

1. Recrutement de l'équipe du GIP : fin 2010 – début 2011
  - Ce point sera abordé en questions diverses,
    - *objectif : équipe au complet pour début février 2011*
2. Préparation du dossier de prise en considération du projet de PN :
  - Diagnostics et enjeux du territoire,
  - Première définition du « caractère » du Parc National,
  - Principaux objectifs pour le ou les cœurs et principales orientations pour l'aire d'adhésion,
  - Premières esquisses de zonage : cœur(s), réserve intégrale, aire optimale d'adhésion.
    - *objectif : dossier de prise en considération prêt pour fin 2011*
3. Consultation institutionnelle locale sur le dossier de prise en considération du projet de Parc National :
  - Liste de personnes morales publiques et privées à consulter, établie par le Président et validée par les deux Préfets,
  - Consultation formelle de cette liste de personnes sur le dossier de prise en considération ; elles disposent de 2 mois pour exprimer leurs avis,
  - Validation du dossier de prise en considération, après modification éventuelle, en AG,
  - Envoi au Ministère de l'écologie, pour consultation nationale : , Conseil National de Protection de la Nature (CNP) et Comité Interministériel des Parcs Nationaux (CIPN),
  - Arrêté de prise en considération du Premier Ministre, après arbitrages éventuels,
    - *objectif : arrêté de prise en considération pris en avril 2012*
4. Élaboration des « règles du jeu » et de la charte du PN :
  - Préparation du zonage définitifs,
  - Définition des objectifs et de la réglementation spécifique pour le ou les cœurs,
  - Rédaction de la charte précisant les « règles du jeu » pour le ou les cœurs et les orientations pour l'aire optimale d'adhésion,
  - A mi-parcours, il est prévu un avis intermédiaire de l'État, du CNP et du CIPN
    - *objectif : dossier de création du PN prêt pour fin 2013*

5. Approbation du projet de PN :

- Consultation institutionnelle locale des mêmes personnes morales publiques ou privées que pour le dossier de prise en considération,
- Enquête publique,
- Puis validation en AG,
- Consultations nationales (CNPN et CIPN) et Conseil d'État,
- Décret de création du PN,
- Délibération des communes pour adhérer à la charte,
- Arrêté du Préfet de Région du siège de PN constatant le périmètre effectif du Parc National.

- ***objectif : création du Parc National pour début 2014***

Madame ROSSIGNEUX demande qui fixera la liste des personnes morales locales publiques et privées, qui sera consultée aux différentes étapes du projet.

Monsieur DURANTET lui répond que la définition de cette liste revient au Président du GIP, et qu'elle comportera notamment tous les membres du GIP. Cette liste doit également être validée par les deux Préfets de Côte d'Or et de Haute-Marne.

Monsieur le Préfet PREVOST indique que c'est maintenant une « feuille blanche » qui s'ouvre pour le GIP.

Il précise, toutefois, un certain nombre de points essentiels qui ont été rappelés par les services du Ministère de l'écologie, le 25 novembre :

- Pour le ou les cœurs, situés a priori en forêt domaniale, le « label » Parc National se doit de consacrer une exigence forte en matière de protection de la biodiversité : il s'agit, pour cela, d'aller au delà de ce qui se fait de mieux dans ce domaine dans les deux régions de Bourgogne et de Champagne-Ardenne.
- Il n'y a cependant pas de directives précises dans ce domaine ; il faudra donc être créatif pour protéger ou restaurer la biodiversité du ou des cœurs.
- La demande de l'État porte également sur la création, au sein du ou d'un cœur, d'une réserve intégrale d'un seul tenant, d'environ 3000 hectares, aussi compacte que possible et entourée d'une zone « tampon », également située en cœur de Parc.
- Enfin, il tient à souligner que le calendrier présenté par le directeur est un calendrier « raisonnable », mais qu'il est souhaitable d'aller plus vite, si possible, en visant une création du Parc National, à l'horizon fin 2012 – début 2013. Cette échéance correspond aux 3 années prévues dans la commande initiale de l'État.

Le directeur indique que le programme d'activités 2011 est constitué des deux premières étapes, à savoir la constitution de l'équipe du GIP et la constitution du dossier de prise en considération du projet de Parc National.

Ce programme d'activités 2011 est adopté à l'unanimité des membres présents.

*Délibération 2010-20 : adoption du programme d'activités 2011.*

## **4. DM1 2010 et approbation du budget 2011**

### **4.1 Approbation d'une DM1 2010 :**

Cette DM1 a été préparée par l'agent comptable et validée par le contrôleur financier. Les tableaux ont été adressés aux membres du CA par courriel le 26 novembre. Ils sont commentés par Monsieur BREGAND.

Cette décision modificative intègre 74 610 Euros, en investissement, et correspond à l'inscription dans le budget 2010 des biens achetés par l'État pour le compte du GIP en 2009.

Ces biens comportent notamment 3 véhicules, des ordinateurs, dont un serveur informatique, des logiciels, un photocopieur et du mobilier de bureau.

La Décision Modificative N°1 2010 est approuvée à l'unanimité des membres présents.

*Délibération 2010-21: approbation de la DM1 2010*

### **4.2 EPRD 2011 :**

Monsieur DURANTET rappelle que c'est le point le plus urgent, puisque le budget 2011 doit être approuvé avant le 1er décembre 2010.

Messieurs GALLEMANT et BREGAND commentent les tableaux de l'EPRD 2011 qu'ils ont préparés ensemble, et qui ont été adressés par courriel aux membres du CA, le 26-11, après validation par le contrôleur financier.

Ce budget a été établi sur la base de la subvention 2011 attendue du Ministère de l'écologie (200 000 €) et de la contribution forfaitaire 2011 des membres.

Sans référence à un exercice précédent, il a été construit sur des éléments encore relativement imprécis quant à la répartition entre les différents chapitres.

Monsieur BREGAND précise que, conformément au règlement intérieur du GIP, les moyens affectés à ces différents chapitres sont « fungibles », ce qui permettra des ajustements en cours d'année.

Cet EPRD ne comporte pas les charges de personnel, puisqu'outre le directeur, mis à disposition par l'ONF, les autres personnels du GIP seront recrutés par PNF (qui percevra directement, dans ce but, une subvention de 300 000 Euros du Ministère de l'écologie) et mis à disposition du GIP. Il a cependant été prévu 15 000 Euros de salaires pour la rémunération d'éventuels stagiaires : en effet, il est fait obligation de rémunérer les stagiaires effectuant un stage de plus de 3 mois, au niveau d'un tiers du SMIC.

Enfin, une DM1 sera soumise au Conseil d'Administration en début d'année 2011, afin d'intégrer le solde d'ex 2010, après arrêt des comptes 2010. Cette DM1 sera l'occasion d'affiner l'EPRD.

L'EPRD 2011, tel que présenté, est approuvé à l'unanimité des membres présents.

*Délibération 2010-22: approbation de l'EPRD 2011*

### 4.3 Modalités d'amortissement des immobilisations du GIP.

Monsieur DURANTET indique qu'il est nécessaire de définir les modalités d'amortissement des immobilisations du GIP.

Ces modalités permettent de calculer la dotation aux amortissements à intégrer dans la capacité d'autofinancement de l'EPRD.

En accord avec le Contrôleur financier, il est proposé au CA les dispositions suivantes :

**L'amortissement débutera au 1er janvier de l'année qui suit la date de mise en service du bien, sans prorata temporis, calculé de façon linéaire.**

**Les durées d'amortissement sont fixées à :**

- **10 ans pour les véhicules et le mobilier,**
- **5 ans pour les autres matériels (informatiques, logiciels...).**

Monsieur GONY fait remarquer qu'une durée d'amortissement de 5 ans paraît longue pour du matériel informatique, qui devient vite obsolète. Il s'étonne, en outre, que la durée d'amortissement des véhicules et du mobilier soit supérieure à la durée maximale du GIP, fixée à 9 ans dans la convention constitutive.

Monsieur INVERNIZZI lui répond qu'une durée d'amortissement de 5 ans n'est pas exceptionnelle pour le matériel informatique.

En ce qui concerne la durée d'amortissement supérieure à la durée du GIP, il précise que c'est tout à fait possible puisque ces biens seront ensuite transférés soit à l'établissement gestionnaire du futur PN, soit à l'État si le PN n'était finalement pas créé.

Ces précisions étant données, les modalités d'amortissement des immobilisations du GIP sont approuvées selon la proposition faite, à l'unanimité des membres présents.

*Délibération 2010-23: approbation des modalités d'amortissement des immobilisations.*

## 5. Constitution du Conseil Scientifique

A la demande de Monsieur DURANTET, Monsieur PETIT, directeur de PNF, précise les missions attendues du Conseil scientifique.

Elles recouvrent deux fonctions principales :

- Orienter et donner un avis sur les études scientifiques menées par ou pour le GIP, tant dans le domaine de la connaissance des écosystèmes présents sur son territoire que dans celui de la connaissance de ses intérêts paysagers et culturels.
- Assister le CA et la direction du GIP, en donnant un avis d'expert sur toutes les problématiques susceptibles de lui être soumises, en particulier lorsqu'il s'agit d'harmoniser d'éventuelles propositions ou à l'occasion d'étapes clés.

Monsieur DURANTET indique que ces éléments ont été précisés dans un fiche de présentation du projet de Parc national, destinée aux candidats potentiels au conseil scientifique, qui a été adressée par courriel aux membres du CA, le 26 novembre.

Il rappelle que le président du Conseil scientifique comme celui du Conseil économique, social et culturel, siègent au CA, avec voix consultative.

Monsieur DURANTET présente la liste des items qui ont été définis par le bureau, le 10 novembre dernier, en regroupant les thématiques scientifiques susceptibles d'être concernées par le projet de Parc National.

Ces propositions du bureau figurent dans le compte-rendu de la réunion du bureau, adressé à tous les membres du CA, par courriel, le 26 novembre.

Il souhaite que le Conseil d'Administration puisse valider cette liste, après amendements éventuels et nommer les premiers membres du Conseil scientifique.

Monsieur GONY réagit sur quatre points en ce qui concerne les propositions d'items ou de thématiques :

- Il demande si l'étude des lichens peut être ajoutée dans l'item « Flore et Fonge », en rappelant que les lichens sont souvent de bons bio-indicateurs,
- Il propose de rajouter également la pédologie (étude des sols) dans l'item « Eau - Géologie »,
- Il s'interroge sur l'intérêt de prévoir un item sur les autres sciences humaines (sociologie, anthropologie),
- Enfin, il constate que l'item « Culture et Patrimoine » se retrouve à la fois au CS et au CESC et se demande si cette double représentation est justifiée.

Sur les deux premiers points, Monsieur GALLEMANT propose de rajouter les thématiques lichens et pédologie, rattachés respectivement aux items, « Flore et Fonge » et « Eau - Géologie ».

Sur l'intérêt des thématiques sociologie et anthropologie, Monsieur PETIT confirme qu'il est important d'avoir des spécialistes des sciences humaines au conseil scientifique, notamment pour avoir un avis et un éclairage sur la façon dont les habitants du territoire ressentent les projets portés par le GIP. La plupart des parcs nationaux intègrent des sociologues ou anthropologues dans leur conseil scientifique.

Monsieur GALLEMANT précise la différence entre les items « Culture et Patrimoine » du CS et du CESC.

Dans le cas du CS, les membres relevant de cet item, seront des scientifiques ou experts, spécialistes de l'archéologie, de l'histoire ou de l'architecture.

Alors que dans le CESC, il s'agit d'acteurs du territoire, intervenant dans le domaine de la culture ou du patrimoine, comme, par exemple, le Musée du Châtillonnais, des associations de mise en valeur du patrimoine culturel ou des intervenants dans le domaine artistique.

Monsieur DURANTET rappelle que le conseil scientifique comporte 3 membres de droit, prévus par la convention constitutive du GIP :

Il s'agit des présidents des Conseils scientifiques régionaux du patrimoine naturel (CSRPN) de Bourgogne et de Champagne-Ardenne, et d'un représentant du Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN).

Les deux présidents de CSRPN ont déjà été contactés par le GIP et sont parfaitement d'accord pour s'impliquer dans le conseil scientifique.

En ce qui concerne le MNHN, sur les conseils du Ministère de l'écologie, Monsieur GALLEMANT vient de prendre contact avec Jean-Philippe SIBLET, Directeur du Service du Patrimoine Naturel, afin qu'il désigne un représentant au sein du CS.

En attendant cette réponse, Monsieur Durantet propose au CA de nommer, dès à présent, comme membres du CS, MM Bernard FROCHOT, président du CSRPN de Bourgogne et Daniel YON, président du CSRPN de Champagne-Ardenne.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil d'Administration valide la liste suivante des items et thématiques du Conseil Scientifique, y compris les thématiques « pédologie » et « lichens » :

Item	Thématiques liées
Eau - Géologie	Géologie , pédologie, hydrologie, biologie des milieux aquatiques
Flore et Fonge	Botanique, lichens, mycologie, phytosociologie
Forêt	Sylviculture, Écologie forestière, Filière bois
Zoologie	Grands cervidés, autres mammifères, insectes, oiseaux, amphibiens
Écologie	Écologie générale
Géographie, Paysage (yc. milieux ouverts)	Géographie, Paysage, Milieux ouverts, Agronomie
Culture et Patrimoine	Archéologie, Histoire, Architecture
Autres Sciences humaines	Sociologie, Anthropologie, Économie

A l'unanimité des membres présents, le Conseil d'Administration procède à la nomination des premiers membres du Conseil Scientifique :

Monsieur Daniel YON – président du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de Champagne-Ardenne,

Monsieur Bernard FROCHOT – président du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de Bourgogne.

*Délibération 2010-24: constitution du Conseil Scientifique du GIP.*

Monsieur DURANTET indique que l'étape suivante consiste en la recherche de scientifiques pouvant être proposés au Conseil d'Administration, et reconnus sur les items choisis.

Autour de ces items, il s'agit de nommer des spécialistes pour approfondir des questions sur certaines thématiques mais aussi des généralistes (écologues, sociologues...) capables de produire des synthèses et de conseiller globalement le GIP sur le projet de Parc national.

Monsieur Bernard FROCHOT, président du CSRPN de Bourgogne a fait part de propositions. Celles-ci sont à compléter par Monsieur Daniel YON président du CSRPN de Champagne-Ardenne, ainsi que par des sollicitations d'autres scientifiques dans les domaines non couverts par les CSRPN (Forêts, Géographie et paysage, Culture et patrimoine et Autres sciences sociales).

Il est rappelé que les candidats au conseil scientifique devront manifester leur intérêt par une lettre de motivation accompagnant leur CV.

Monsieur DURANTET propose que **la date limite de réception des candidatures au CS soit fixée au 17 décembre 2010.**

Le choix des membres sera arrêté par le prochain CA, après qu'il ait été préparé, au vu des candidatures reçues par un comité de sélection composé du Président, du Vice-Président, du Directeur, d'un représentant de l'État et des 3 membres de droit du conseil scientifique.

Monsieur DURANTET précise, dès à présent que ce prochain Conseil d'Administration devra certainement modifier le règlement intérieur pour augmenter de quelques unités le nombre maximum de membres du Conseil scientifique, fixé actuellement à 20.

## **6. Constitution du Conseil Économique Social et Culturel**

Monsieur DURANTET précise la mission du CESC telle qu'elle figure dans la convention constitutive du GIP: il doit assister le GIP et apporter une vision du développement durable du territoire, dans le cadre de l'élaboration de la charte du Parc national. Les membres sont nommés par le Conseil d'administration, au vu de leur représentativité en terme d'activités présentes sur le territoire.

Il rappelle qu'il s'agit bien de désigner des personnes et non des structures en tant que telles. Ces personnes peuvent appartenir à des structures mais elles seront choisies pour leurs compétences, leur motivation et leur disponibilité. On attend, en effet, de la part des membres du CESC, une implication personnelle et une bonne disponibilité pour participer aux différents groupes de travail issus du CESC.

Il souhaite que le CESC permette également d'intégrer des acteurs du territoire qui ne sont pas au CA mais qui veulent s'impliquer dans les travaux du GIP.

Monsieur DURANTET indique que ces éléments ont été précisés dans un fiche de présentation du projet de Parc national, destinée aux candidats potentiels au CESC, qui a été adressée par courriel aux membres du CA, le 26 novembre.

Monsieur DURANTET présente la liste des thématiques et le nombre de personnes par thématique qui ont été définis par le bureau, le 10 novembre dernier.

Ces propositions du bureau figurent dans le compte-rendu de la réunion du bureau, adressé à tous les membres du CA, par courriel, le 26 novembre.

Il souhaite que le Conseil d'Administration puisse valider cette liste, après amendements éventuels et nommer les premiers membres du CESC, déjà identifiés.

Monsieur GONY demande dans quelle thématique, les représentants des sports de nature doivent figurer.

Monsieur DURANTET lui indique qu'ils relèvent du Tourisme / Activités économiques. Le tableau doit le préciser.

Monsieur GONY s'étonne également de ne pas voir les Fédérations départementales de Pêche figurer parmi les propositions dans la thématique « Gestion de l'eau » alors qu'elles jouent un rôle important dans la préservation du milieu aquatique.

Monsieur DURANTET accepte d'ajouter une place supplémentaire pour un représentant des Fédérations de Pêche dans la thématique « Gestion de l'eau ».

A l'unanimité des membres présents, le Conseil d'Administration valide le tableau suivant pour le Conseil Économique, Social et Culturel, y compris les 3 premiers membres désignés.

Thématique	Nombre de personnes au CESC	Propositions validées en CA
Politique régionale	2	Une personne des 2 CESER des 2 Régions
Gestionnaires d'espaces naturels	5	Une personne du PNR du Morvan Une personne du PNR de la Forêt d'Orient Une personne du Conservatoire des sites naturels bourguignons Une personne du Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne Ardenne Une personne d'un autre parc national
Questions foncières	1	Une personne de la SAFER Champagne Ardenne
Agriculture	4	Une personne des 2 Chambres d'agriculture <b>Philippe COMMUN</b> – directeur du Lycée agricole de La Barotte
Filière forestière	5	
Tourisme Activités économiques (yc. les sports de nature)	5	<b>Michel GUERIN</b> – représentant les 2 comités départementaux du tourisme
Chasse	2	Une personne de Actéon
Pierre et exploitation de carrières	2	Une personne sur la Pierre de taille Une personne sur la filière granulats
Culture et patrimoine	5	Une personne du Musée Châtillonnais
Éducation à l'environnement	2	Une personne de la Maison de la Forêt <b>Jean-Yves GOUSTIAUX</b> , responsable du Centre d'initiation à la Nature de Courcelles sur Aujon
Gestion de l'eau	3	Une personne de l'agence de l'Eau Seine-Normandie Une personne du syndicat de gestion des eaux suivant le contrat de rivière SEQUANA Une personne représentant les Fédérations départementales de pêche
Développement local	1	Une personne représentant les conseils de développement des 3 Pays (Chaumont, Langres et Châtillonnais)

*Délibération 2010-25: constitution du Conseil Économique, Social et Culturel du GIP.*

Sur la base de cette répartition validée, Monsieur DURANTET demande aux membres du CA de faire remonter des candidatures de personnes pouvant être nommées au CESC. **Une représentation concertée entre les acteurs de chaque thématique est souhaitée Les propositions seront arbitrées en bureau puis au prochain Conseil d'Administration.**

Comme pour le Conseil scientifique, **Monsieur DURANTET propose que la date limite de réception des candidatures au CESC soit fixée au 17 décembre 2010.**

Enfin, Monsieur DURANTET précise, dès à présent que ce prochain Conseil d'Administration devra certainement modifier le règlement intérieur pour augmenter de quelques unités le nombre maximum de membres du CESC, fixé actuellement à 30.

## **7. Création d'un groupe de travail « Communication »**

Monsieur DURANTET indique que le GIP devra mener rapidement des actions de communication dont certaines sont dès à présent identifiées :

- Construction d'un site Internet : élaborer un cahier des charges, en s'appuyant sur l'expérience de PNF et les règles définies pour les PN existants,
- Création d'un logo et d'une charte graphique aussi proche que possible de celle des PN avec l'appui de PNF,
- Implication du GIP en 2011 dans le cadre de l'Année internationale de la forêt et de l'Année européenne de la Chauve-Souris,
- Participation du GIP au Festival international de la photo animalière et de nature, de Montier en Der (novembre 2011).

Pour les lancer il convient de recruter rapidement un chargé de mission communication.

Monsieur DURANTET propose qu'une commission « communication » associant des membres du CA soit mise en place rapidement pour orienter et suivre ces actions.

En intégrant les propositions du bureau, il suggère que la commission « communication » soit composée de 10 membres :

Le Président ou le Vice-Président, selon leurs disponibilités,  
Le Directeur, assisté du futur chargé de communication,  
Un représentant du Collège État et EP,  
Deux représentants du Collège Collectivités,  
Deux représentants du 3ème Collège, dont l'association « Oui au Parc National »,  
Deux représentants du CESC.

PNF sera invité systématiquement aux réunions de la commission et pourra y participer selon l'ordre du jour.

Monsieur PETIT suggère qu'une personne du service communication de PNF vienne faire part de l'expérience des parcs nationaux en matière de communication (Site Internet et Charte graphique) dès la première réunion de la commission.

Sous réserve de l'accord du contrôleur financier de PNF, il propose de consacrer une partie des moyens, mis à la disposition de PNF par le Ministère de l'écologie en 2010 pour financer

les personnels du GIP, et non utilisés, à la réalisation du site Internet du GIP et à la définition de son logo et de sa charte graphique.

Un lien depuis le site Internet de PNF est envisagé.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents, valide la proposition de composition de la commission « Communication » du GIP et désigne :

- Madame GENEVEY, comme représentante du collège « Etat et EP »,
- Mesdames ROSSIGNEUX et JACQUINOT, comme représentantes du collège « Collectivités »,
- Une personne de l'association OUI au PARC et une personne des Chambres de Commerce et d'Industrie comme représentantes du 3ème collège.
- Les 2 personnes du CESC seront désignées au sein de celui-ci dès qu'il aura été constitué.

L'association OUI au PARC, d'une part, et les deux Chambres de Commerce et d'Industrie, conjointement d'autre part, indiqueront au GIP, dans les meilleurs délais, la personne qu'elles proposent chacune pour faire partie de la commission « Communication ».

*Délibération 2010-26: constitution de la commission « Communication ».*

## **8. Premières études à lancer en 2010**

### ◆ Schéma directeur de l'éolien sur et à proximité du périmètre du GIP :

Le bureau a validé le lancement d'une étude sur le développement potentiel de l'éolien dans le périmètre d'étude et à proximité de celui-ci.

Madame GENEVEY explicite ce projet, pour lequel une fiche de synthèse, préparée par la DDT de Haute-Marne, a été adressée aux membres du CA, par courriel, le 26 novembre.

Il convient d'élaborer rapidement une doctrine pour savoir ce que l'on peut autoriser dans et en pourtour du territoire du futur PN. Plusieurs études ont déjà été conduites dans cette optique dans le département de la Haute-Marne et la DDT 52 a élaboré un cahier des charges pour permettre le lancement d'un appel d'offres auprès de bureaux d'études.

Il est proposé que le GIP soit le maître d'ouvrage de cette étude. Il bénéficiera d'une assistance technique des services de l'État et en particulier de la Direction Départementale des Territoires (DDT) de la Haute-Marne.

Le montant de cette étude est estimé à 50 000 €.

Monsieur PETIT indique que le sujet de l'implantation de parcs éoliens dans ou à proximité des Parcs nationaux concerne potentiellement plusieurs PN et PNR. De ce fait PNF souhaite s'impliquer dans cette étude, a priori, sous la forme d'un cofinancement de l'étude, définie dans le cadre d'une convention PNF-GIP.

Dans ce but, il conviendra d'adapter le cahier des charges pour permettre une utilisation d'une partie de l'étude (partie documentaire et méthodologie) par d'autres parcs nationaux.

Ce complément au cahier des charges nécessitera sans doute une révision du montant prévisionnel de l'étude.

Une fois le cahier des charges définitivement mis au point, un appel d'offres sera lancé par le GIP, en décembre 2010, pour la réalisation de cette étude.

Monsieur INVERNIZZI rappelle, à cet égard, que le GIP n'est pas soumis aux dispositions du Code des Marchés Publics. Il n'est donc pas nécessaire de prévoir une commission d'appel d'offres.

Monsieur FREQUELIN rappelle la question posée par Monsieur NAUDET, lors de la réunion du bureau du 10 novembre, et concernant l'élargissement de cette étude à l'ensemble des énergies renouvelables : projets photovoltaïques, développement du bois-énergie...

Monsieur PREVOST, rappelle que l'urgence est actuellement de pouvoir répondre aux attentes des développeurs de projets éoliens.

Bien entendu, le développement des autres énergies renouvelables mérite très certainement que le GIP conduise une réflexion plus globale sur ce sujet, dans le cadre de l'élaboration de la charte du futur Parc national.

En outre, les impacts environnementaux et paysagers de chacune de ces énergies sont très différents et justifient des analyses distinctes, au moins dans une première phase.

Monsieur DURANTET en conclut donc que cette première étude se limitera bien, comme prévu, aux projets éoliens.

Monsieur DURANTET suggère qu'un comité de pilotage, pour le suivi de cette étude soit défini et propose de le constituer de la manière suivante :

- le Président ou le Vice-Président, selon leurs disponibilités
- le Directeur du GIP,
- PNF
- La DDT52
- La DDT21
- Le prestataire de service retenu.

Le lancement, par le GIP, de l'étude d'un schéma éolien dans et à proximité du périmètre du GIP et la constitution du comité de pilotage chargé de suivre la réalisation de cette étude sont approuvés à l'unanimité des membres présents.

*Délibération 2010-27: étude d'un schéma éolien dans et à proximité du périmètre du GIP / constitution d'un comité de pilotage.*

◆ Une information rapide est faite par Monsieur GALLEMANT sur les demandes de stages d'étudiants qui arrivent auprès du GIP. Force est de constater que le projet de parc national intéresse déjà fortement les milieux universitaires et les centres de recherches. La plupart des stages sollicités sont programmés sur 5 à 6 mois à partir de mars 2011. En outre, il est indispensable que l'équipe du GIP soit constituée pour pouvoir encadrer les stagiaires.

Monsieur GALLEMANT indique donc que le GIP ne commencera à accueillir de stagiaires qu'après le recrutement de son équipe.

Toutefois un accord a déjà été donné à Thibault PATIN, étudiant en Mastère 2 de sociologie à l'Université de Grenoble, pour un stage au début de l'année 2011. Celui-ci portera sur les représentations sociales et imaginaires de la forêt, sur le territoire d'étude du GIP.

Il se concrétisera, notamment, par des entretiens avec des habitants du territoire, en février – mars 2011.

Cette étude est intéressante car elle permettra d'avoir une première étude de la vision qu'ont les habitants des forêts de ce territoire, avant la mise en place du Parc National. Le travail de Thibault PATIN pourrait se poursuivre ensuite par une thèse de sociologie qui suivrait le projet de Parc National.

Enfin ce stagiaire est encadré par M. Pierre LE QUEAU de l'Université de Grenoble, qui a lui-même travaillé sur le Parc National de la Vanoise.

Le CA sera régulièrement informé de l'avancement de cette étude.

## **9. Informations diverses sur le GIP :**

### **• Recrutement du personnel du GIP**

Monsieur GALLEMANT informe les membres du CA sur le recrutement du personnel du GIP à réaliser entre la fin de l'année 2010 et le début de l'année 2011.

Monsieur GALLEMANT, directeur du GIP est mis à disposition gratuitement du GIP par l'ONF. Madame BOSSY précise qu'une convention est en cours de préparation entre le GIP et l'ONF, à ce sujet.

Les 5 autres personnels du GIP seront recrutés par PNF, sur financement du Ministère de l'écologie et mis à disposition dans le cadre d'une convention PNF-GIP.

La convention constitutive du GIP prévoit enfin que d'autres membres du GIP pourront aussi concourir à étoffer progressivement l'équipe du GIP, en mettant à disposition du personnel.

Le personnel du GIP est placé sous la responsabilité hiérarchique du directeur du GIP.

Monsieur GALLEMANT indique les profils envisagés pour les 5 personnes à recruter par PNF, validés lors de la réunion du bureau du 10 novembre :

- Secrétaire, accueil, assistant comptable ( niveau B administratif)
- Responsable administratif, juridique et financier (niveau A administratif)
- Chargé de communication (niveau A administratif)
- Chargé de mission biodiversité (niveau A technique)
- Chargé de mission développement durable et tourisme.(niveau A technique)

L'urgence consiste à recruter les personnes pour les postes de secrétaire et de chargé de communication.

Les fiches de poste seront préparées avec PNF en s'appuyant sur le référentiel métiers de PNF puis une mise en appel, adaptée à chaque poste, sera réalisée. Les membres du CA recevront aussi ces fiches de poste pour information.

Monsieur GALLEMANT se rendra à Montpellier, au siège de PNF, le 2 décembre, dans ce but.

Monsieur PETIT précise que les recrutements par PNF peuvent se faire sous deux formes :

- soit par détachement à PNF de personnels fonctionnaires de l'État ou territoriaux,
- soit par recrutement de contractuels en CDD de 3 ans renouvelable une fois. Toutefois cette possibilité de CDD est réservée aux personnels de catégorie A.

Plusieurs CV sont déjà à disposition du GIP.

Monsieur DURANTET attire l'attention des membres du CA sur la nécessité de réfléchir dès à présent au futur logement de ces personnes et de leur famille. Il demande donc, en particulier aux élus des communes proches de Leuglay, de signaler au GIP les logements vacants pouvant être proposés aux futurs personnels

- **Utilisation de la marque PN ECB**

Monsieur PETIT informe les membres du CA, sur les démarches entreprises par PNF pour déposer la marque « Parc National entre Champagne et Bourgogne ».

En effet, ce dépôt de marque est contesté par les organismes d'appellation Champagne et Bourgogne.

Un risque sérieux de contentieux existe avec le Comité Interprofessionnel des Vins de Champagne (CIVC), dépositaire de l'AOC Champagne. Il semble qu'une intervention de même nature soit à craindre avec les vins de Bourgogne.

Monsieur PETIT précise, qu'en cas de contentieux, c'est PNF qui supportera celui-ci. Une analyse du risque juridique est en cours en lien avec l'INAO.

Monsieur DURANTET précise qu'il existe deux alternatives :

- soit ne rien changer et attendre le contentieux éventuel avec le CIVC,
- soit changer dès à présent le nom du GIP en « entre la Champagne et la Bourgogne ».

Sans minimiser cette problématique, il précise que la priorité reste la préparation de la charte, car la question de l'appellation ne se posera vraiment qu'à la création du parc, ce qui permet d'y réfléchir en parallèle.

- **Implication des Régions dans les travaux du GIP**

Monsieur DURANTET revient sur l'attention qu'il porte aux deux Régions qui n'ont pu être membres du Bureau.

Le Bureau du 10 novembre a validé, à l'unanimité, sa proposition que les deux Régions soient destinataires des ordres du jour et des compte rendus des réunions du Bureau et que leurs représentants puissent assister en tant qu'invités, sans voix délibérative, aux réunions du Bureau s'ils le souhaitent.

Cette proposition a été formalisée par un courrier signé des Président et Vice-Président du GIP et adressé à chacun des Présidents de Région.

Par ailleurs le niveau régional sera associé au CESC, par l'intermédiaire des CESER et des PNR. (*cf Point 6*). Il en est de même pour les deux Conservatoires et les deux Chambres d'agriculture.

Monsieur DESBROSSES intervient à ce sujet pour préciser que la participation d'une personne de chacun des deux Conservatoires au CESC n'est pas de même nature que leur participation au Bureau du GIP. En effet au CESC, les personnes des Conservatoires ne représenteront qu'eux mêmes, alors qu'au Bureau les Conservatoires auraient représentés tous les membres du secteur « environnement ».

Madame VERSTRAETE indique qu'il en est de même pour les Chambres d'agriculture qui représentent tout le secteur « agriculture » au CA.

La participation au CESC n'est donc pas une « compensation » de la non présence de ces organismes au Bureau du GIP.

- **Dates des prochaines réunions :**

Les dates et lieux des prochaines réunions arrêtées sont les suivantes :

- **Bureau : le Vendredi 14 janvier 2011, à Leuglay, au siège du GIP.**
- **Conseil d'Administration : le lundi 31 janvier 2011, à Recey-sur-Ource, à la salle des fêtes.**

L'objectif principal de ces deux réunions du bureau et du CA sera de constituer définitivement le CS et le CESC, avant leur installation.

- **Assemblée générale du GIP : 17 ou 18 février 2011 à la salle des fêtes de Châteauvillain.** (*disponibilité de la salle vérifiée par Madame LAVOCAT*).

Cette assemblée générale sera l'occasion de présenter le programme d'activités 2011 et l'EPRD 2011, de statuer sur l'intégration de nouveaux membres ayant sollicité leur adhésion au GIP, de changer officiellement le siège du GIP, de présenter l'équipe des personnels du GIP ainsi que le Conseil Scientifique et le Conseil Économique, Social et Culturel.

Monsieur PETIT suggère que certaines réunions du CA puissent être précédées ou suivies d'une visite de sites remarquables du territoire.

Monsieur DURANTET lève la séance du Conseil d'Administration à 20h30, en remerciant Monsieur FREQUELIN, Maire d'Arc-en-Barrois pour son accueil.

Fait à Leuglay, le 30 novembre 2010

Le secrétaire de séance



Christophe GALLEMANT

Le Président du GIP



Guy DURANTET

Reçu à la Préfecture  
de la Haute-Marne

Le 21 DEC. 2010